

Un protocole contre les mariages forcés

Résultat d'un travail collectif initié par Raphaëlle Manière, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes/hommes, en collaboration avec Catherine Creuze et Lionel Epinat, responsable du service formalisés administratives à la ville, le protocole de prévention et de lutte contre les mariages forcés (notre édition de jeudi) a été

présenté à la mairie d'Edgar-Faure, en présence de Sylvie Laroche, adjointe au maire. En l'absence d'Ernestine Ronal, responsable de l'Observatoire départemental contre les violences envers les femmes du Conseil général de Seine-Saint-Denis, Yassia Boudra, présidente de « Femmes Debout » a présenté le bilan de l'enquête « Trajectoires et origines »,

réalisée en 2012 par l'Insee auprès de 22 000 personnes entre 18 et 60 ans. Elle montre que « même si le nombre de mariages contraints diminue, ils existent encore et l'éducation, la prévention sont de bons moyens pour lutter contre. » ■ Une conférence sera programmée en novembre avec Ernestine Ronal qui évoquera les conséquences psychologiques et physiques pour les femmes



En France

4 % de mariages non consentis chez les femmes immigrées.
2 % chez les filles d'immigrés.
8 % des femmes mariées contre leur gré ont subi des violences graves avant leurs 18 ans.
2/3 des mariages forcés se soldent par un divorce.